



PLAN STRATÉGIQUE

2024 -2028



AUTORITÉ DE RÉGULATION DES JEUX DE HASARD
"POUR DES JEUX SÛRS ET RESPONSABLES"

#JOUEZ AVEC LE HASARD, PAS AVEC LA LOI





PLAN STRATÉGIQUE 2024-2028

SOMMAIRE

- 01** INTRODUCTION - PAGE 03
- 02** ORGANISATION - PAGE 05
- 03** NOTRE VISION - PAGE 06
- 04** DÉCLINAISON DES AXES - PAGE 07
- 05** LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES - PAGE 09
- 06** ENJEUX MULTIFORMES - PAGE 10
- 07** LES SOCLES DU PLAN STRATÉGIQUE - PAGE 11
- 08** LE MARCHÉ DES JEUX - PAGE 13

INTRODUCTION



L'Etat de Côte d'Ivoire, dans le but d'assurer un meilleur contrôle sur le secteur des jeux de hasard soumis à de profonds changements, a procédé à un réajustement de son dispositif juridique et institutionnel, en adoptant la loi N°2020-480 du 27 mai 2020 portant régime juridique des jeux de hasard en Côte d'Ivoire. Cette loi crée l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard (ARJH), une Autorité Administrative Indépendante (AAI), dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, assurant ses missions en toute indépendance et impartialité.

L'article 25 du décret N°2021-301 du 16 juin 2021 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard en Côte d'Ivoire dispose que « dans l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général élabore et soumet à l'approbation du Conseil de Régulation, les plans d'actions stratégiques de l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard, conformément aux objectifs à court, moyen et long terme fixés par le Conseil ».

Conformément à cette disposition, l'ARJH a décidé de se doter d'un plan stratégique qui concilie prudence et ambition, en s'appuyant sur ses forces et sa capacité à tirer profit des opportunités qui s'offrent à elle avec pour vision d'être une référence en Afrique, en matière de régulation des jeux de hasard, garantissant une croissance rentable et socialement responsable à l'horizon 2030.

C'est dans cette perspective de bonne gouvernance et de vision prospective que la direction générale a organisé un atelier de validation du plan stratégique 2024-2028 qui s'est déroulé du 11 au 14 septembre 2024 à l'hôtel Président de Yamoussoukro. Par la suite, le Conseil de Régulation lors de sa 15^e session tenue le 15 octobre 2024 a adopté ledit plan.

INTRODUCTION



Ce plan se décline en quatre (4) axes :

- **Accélérer** l'opérationnalisation des activités de l'ARJH ;
- **S'assurer** de la pratique du jeu responsable dans le secteur des jeux de hasard ;
- **Renforcer** la notoriété et le cadre collaboratif entre le régulateur et les parties prenantes du secteur des jeux de hasard ;
- **Bâtir** un secteur des jeux de hasard sûr et concurrentiel.

La mise en œuvre de ce plan, pour sa réussite, s'appuie sur trois (3) socles :

- Au plan réglementaire, l'adoption par le Conseil des Ministres du projet de décret relatif à la redevance à acquitter auprès de l'ARJH par les opérateurs de jeux en ligne ainsi que celui portant création, organisation et fonctionnement de la brigade de surveillance du secteur des jeux en Côte d'Ivoire ;
- La mise en place effective d'une solution digitale de contrôle et de surveillance automatique du secteur des jeux en ligne ;
- L'octroi à l'ARJH de l'exclusivité de la délivrance des autorisations et licences sur l'ensemble du secteur des jeux de hasard à l'instar des autres autorités de régulation en Côte d'Ivoire et à l'étranger.

Le plan stratégique 2024-2028 constitue donc la boussole devant permettre à l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard (ARJH) de relever les nombreux défis qui se présentent à elle, en vue de l'assainissement du secteur des jeux de hasard, pour des jeux sûrs et responsables.

Kouakou Hyacinthe OKOU
Directeur Général

ORGANISATION

L'ARJH est composée de deux (2) organes :

- Le Conseil de Régulation ;
- La Direction Générale.

Le Conseil de Régulation

Le Conseil de Régulation est un organe collégial, responsable de l'orientation de la gestion technique, juridique, administrative et financière de l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard.

Il est composé de dix (10) membres, y compris le Président, qui sont nommés par décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du ministre des Finances et du Budget, pour un mandat de six (6) ans, non renouvelable.

La Direction Générale

La Direction Générale de l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard (ARJH) est assurée par un Directeur Général nommé pour quatre (04) ans renouvelables une fois, par décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du ministre des Finances et du Budget.

La Direction Générale assure la gestion technique, administrative et financière de l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard.



QUELQUES MISSIONS

(ACTIVITÉS CLÉS)



SENSIBILISATION



**PROTECTION
DES JOUEURS**



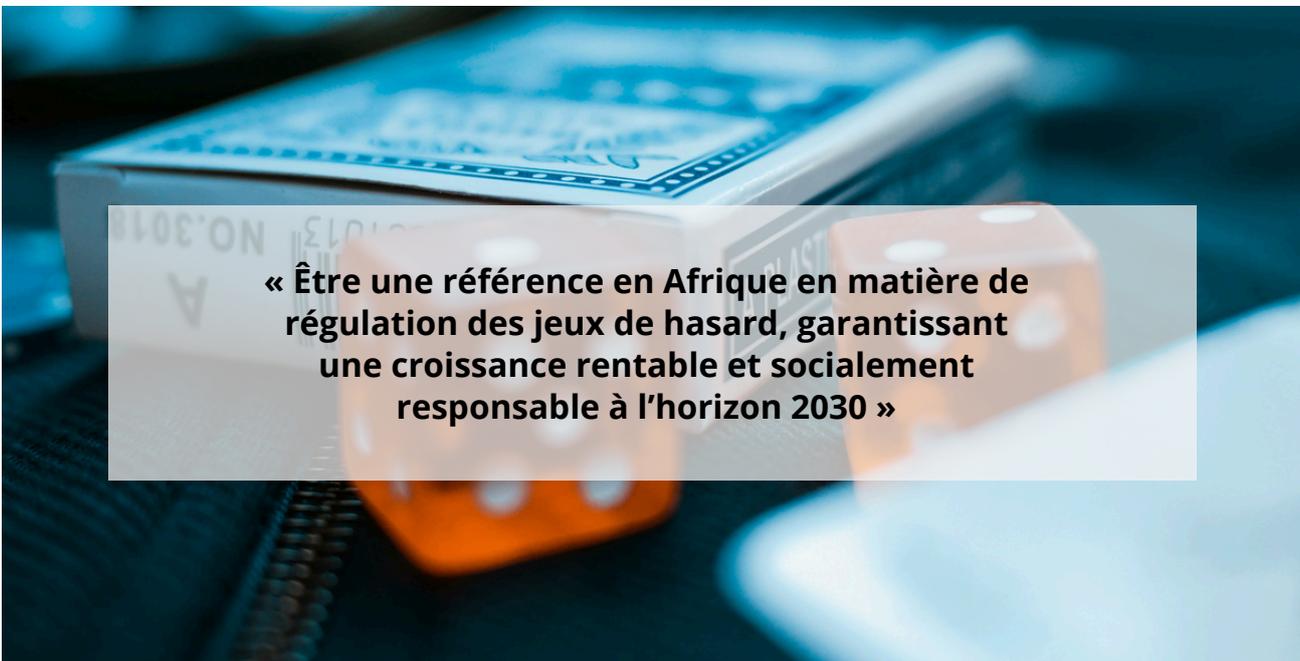
CONSEIL



CONTRÔLE



NOTRE VISION



« Être une référence en Afrique en matière de régulation des jeux de hasard, garantissant une croissance rentable et socialement responsable à l'horizon 2030 »

4 AXES STRATÉGIQUES

AXE 01

Accélérer l'opérationnalisation des activités de l'ARJH

AXE 02

S'assurer de la pratique du jeu responsable dans le secteur des jeux de hasard

AXE 03

Renforcer la notoriété et le cadre collaboratif entre le régulateur et les parties prenantes du secteur des jeux de hasard

AXE 04

Bâtir un secteur des jeux de hasard sûr et concurrentiel

DÉCLINAISON DES AXES

AXE 01

Accélérer l'opérationnalisation des activités de l'ARJH



Cet axe stratégique porte sur la mise en œuvre effective des activités de l'Autorité de Régulation des jeux de hasard (ARJH). L'objectif principal est de doter l'ARJH de :

- Textes de fonctionnement
- Ressources (humaines, matérielles et financières) suffisantes afin d'adresser les principaux chantiers nécessaires à la mise en œuvre de ses activités métiers et faire face aux menaces externes.

AXE 02

S'assurer de la pratique du jeu responsable dans le secteur des jeux de hasard



Cet axe stratégique a pour but de garantir l'efficacité opérationnelle d'un système assurant la pratique du jeu responsable dans le secteur des jeux de hasard. Il implique la mise en place d'un dispositif de contrôle visant à vérifier l'existence et à évaluer l'efficacité des mesures de protection des joueurs et des mineurs. L'objectif est de créer un environnement sécurisé où les joueurs sont protégés contre les risques liés au jeu excessif, tout en encourageant des comportements de jeu sains et responsables.



DÉCLINAISON DES AXES



AXE 03

Renforcer la notoriété et le cadre collaboratif entre le régulateur et les parties prenantes du secteur des jeux de hasard



Cet axe stratégique vise à améliorer la visibilité et la réputation du régulateur ARJH, tout en favorisant une coopération efficace et transparente, avec les acteurs du secteur des jeux de hasard. Cela implique d'accroître la sensibilisation du public, d'établir des partenariats solides avec les organismes de lutte contre le BC/FT et les autres parties prenantes aussi bien au niveau national qu'à l'échelle internationale.

AXE 04

Bâtir un secteur des jeux de hasard sûr et concurrentiel



Cet axe stratégique porte sur la lutte contre la concurrence déloyale et le renforcement du cadre juridique dans le secteur des jeux de hasard. Cela implique de créer un marché compétitif soumis à une surveillance rigoureuse. L'objectif pour l'autorité de régulation est de veiller au maintien d'une concurrence saine dans laquelle tous les participants respectent les règles établies, et d'encourager une communication ouverte renforçant ainsi la confiance et l'intégrité dans le secteur des jeux de hasard.

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

01

Disposer des moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'ARJH

Accroître la mobilisation des ressources hors subvention de l'ETAT

Assurer la conformité des opérateurs au cadre juridique

02

Faire la promotion du jeu responsable

Veiller à l'implémentation des dispositifs de protection des joueurs et des mineurs

03

Opérationnaliser un cadre formel d'échanges avec toutes les parties prenantes

Renforcer la visibilité et la confiance en l'ARJH auprès des différents acteurs

Positionner l'ARJH comme la principale source d'informations des jeux de hasard en Côte d'Ivoire

04

Assurer la bonne gouvernance de l'Autorité



CASINO

CASINO

ENJEUX MULTIFORMES



ÉCONOMIQUES

Préserver les recettes de l'Etat en œuvrant à développer l'économie formelle



JUSTICE

Garantir une régulation juste et équitable et servir l'intérêt commun



SOCIAUX

Protéger les joueurs contre le jeu excessif, l'addiction et protéger les mineurs



SÉCURITAIRES

Lutter contre la corruption, le blanchiment des capitaux et les activités criminelles



TECHNOLOGIQUES

S'adapter à l'évolution technologique

LES SOCLES DU PLAN STRATÉGIQUE

La pleine réussite du plan stratégique de l'ARJH repose sur trois socles indispensables qui sont :

01. DISPOSER DES DÉCRETS RENFORÇANT LES MOYENS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS DE L'AUTORITÉ.

- L'adoption du décret précisant les modalités de versement de la redevance due par les opérateurs agréés par la Loterie Nationale de Côte d'Ivoire (LONACI) à l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard (ARJH).

Ce texte permettra à l'ARJH de disposer de ressources financières suffisantes pour son fonctionnement. Il est de nature à permettre à l'ARJH de combler les insuffisances et/ou l'absence de subvention de l'Etat.

- L'adoption du décret organisant la brigade de surveillance du secteur des jeux de hasard et déterminant les modalités de prestation de serment des agents chargés du contrôle, des investigations, de constatation et de saisie.

Ce décret permettra de mettre en mission des agents sur le terrain pour un meilleur contrôle des opérations de jeu et une accentuation de la lutte contre les jeux illégaux.

02. DISPOSER D'UNE SOLUTION DIGITALE DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE DU SECTEUR DES JEUX DE HASARD

Conformément à l'article 11 du décret 2023-945 du 23 décembre 2023 qui précise expressément que :

« Pour un meilleur contrôle du secteur des jeux de hasard, la LONACI et les autres opérateurs doivent se connecter à "l'intégrateur" choisi par l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard. Un cahier de charges définira les modalités contractuelles entre les parties ».



LES SOCLES DU PLAN STRATÉGIQUE

La mise en œuvre de cette solution digitale permettra :

- La collecte en temps réel des informations relatives aux activités des opérateurs de jeux en ligne et des parieurs en vue de l'élaboration de statistiques fiables.
- La détection et le blocage des opérateurs illégaux ainsi que la détermination des flux financiers engendrés par ces activités illicites.
- La collecte des redevances et taxes dues à l'Etat pour les reverser directement au trésor public.

03. OBTENIR L'EXCLUSIVITÉ DE LA DÉLIVRANCE DES LICENCES ET AUTORISATIONS SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR DES JEUX DE HASARD EN CÔTE D'IVOIRE

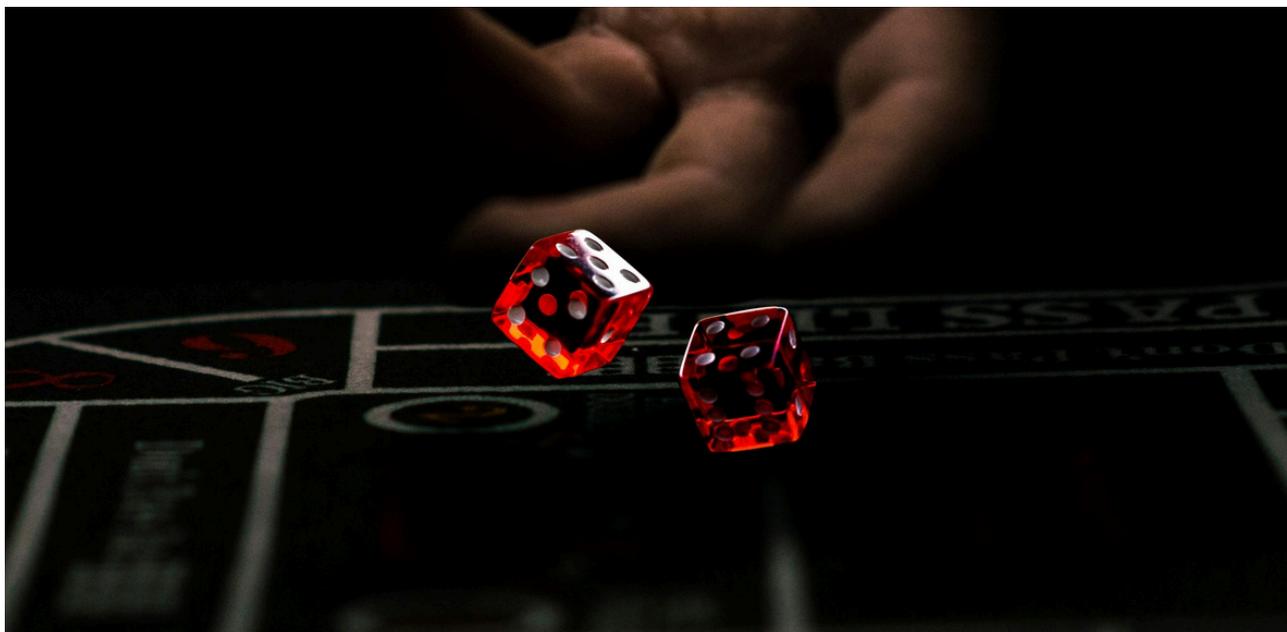
Cette pratique est en vigueur au sein des autorités des autres secteurs de régulation en Côte d'Ivoire et même à l'étranger. C'est notamment le cas de :

- L'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI)
- L'Autorité de Régulation des Produits Pharmaceutiques (ARPP)
- L'Autorité de Régulation du secteur des Jeux et Pratiques Assimilées (ARJPA) en Guinée.
- L'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) en France

L'ARJH devrait être la seule structure compétente à délivrer les licences et autorisations pour une meilleure coordination et prise en compte des exigences de sa mission de régulation du secteur des jeux de hasard en Côte d'Ivoire.



LE MARCHÉ DES JEUX



<p>18 Types de jeux exploités dans le secteur</p>	<p>04 Casinos physiques</p>
<p>07 Opérateurs de paris sportifs agrés par la LONACI</p>	<p>01 Concessionnaire</p>
<p>02 Opérateurs agrés de machines à sous hors casino</p>	
<p>CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL DES OPÉRATEURS EN 2023 561 054 472 112 FCFA</p>	
<p>REDEVANCES IMPÔTS ET TAXES PAYÉS À L'ÉTAT EN 2023 36 551 948 886 FCFA</p>	





AUTORITÉ DE RÉGULATION DES JEUX DE HASARD
"POUR DES JEUX SÛRS ET RESPONSABLES"

#JOUEZ AVEC LE HASARD, PAS AVEC LA LOI

Siège social : Abidjan, Cocody
II Plateaux / Attoban Cité 7ème Tranche vallée
Lot 3250, ilot 264 Bis 17 BP 247 Abidjan 17

TEL

(225) 25 22 01 34 40

(225) 07 02 27 27 27

Email: contact@arjh.ci
Site internet: www.arjh.ci